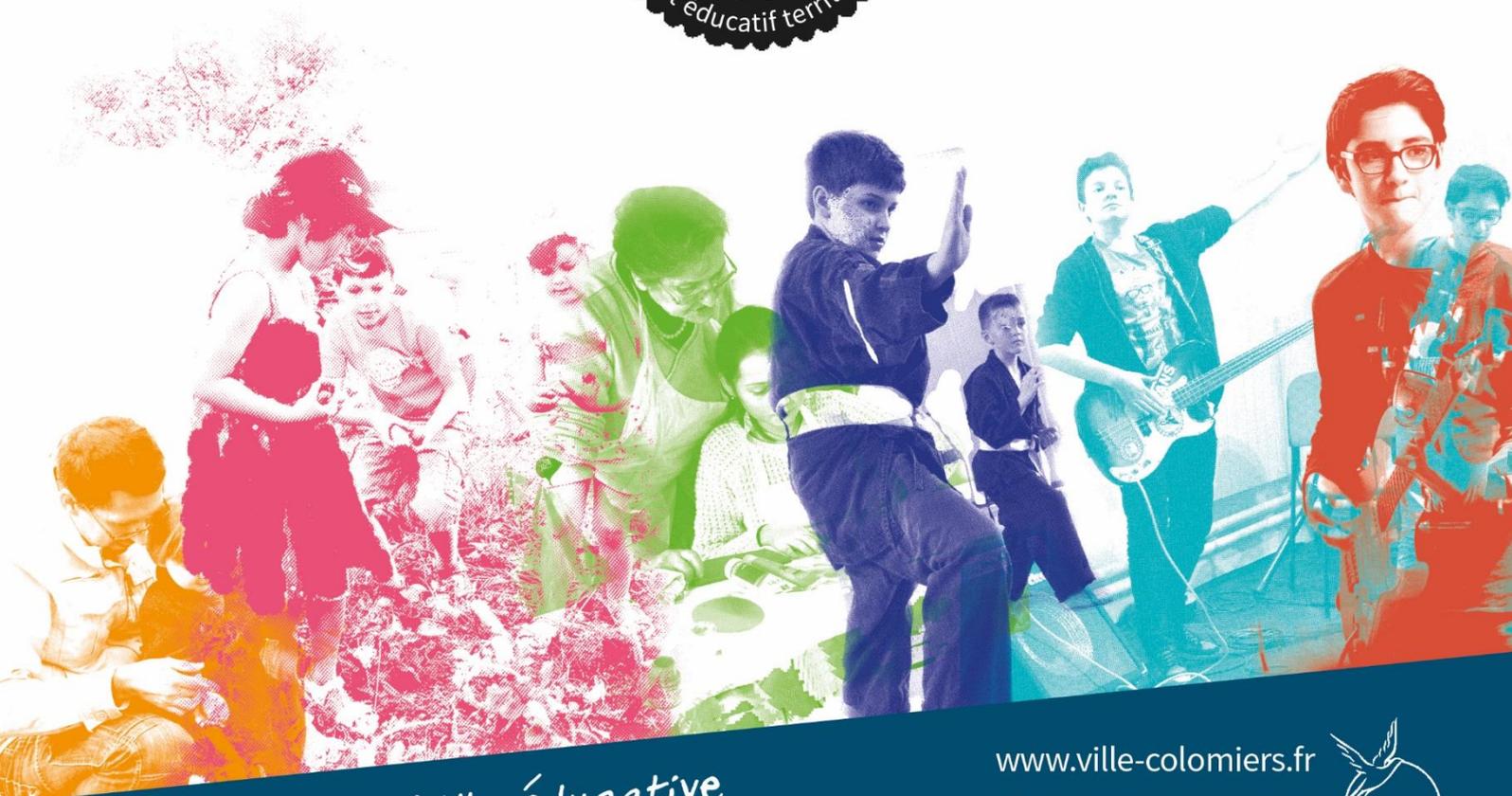




Projet **EDucatif** **Territorial**

Favoriser l'épanouissement des enfants et des
jeunes Colomérin.e.s, nos citoyen.ne.s de demain



Colomiers Ville éducative

www.ville-colomiers.fr

COLOMIERS



TABLE DES MATIERES

1. CONNAISSANCE DU TERRITOIRE ET ORGANISATION SCOLAIRE	6
1.1. Compétences territoriales de la collectivité en matière de structure d'accueil enfance et établissements scolaires	7
1.2. Établissements scolaires publics et privés	7
1.3. Organisation du temps scolaire.....	9
1.4. Grille tarifaire et dossier unique	10
2. EVALUATION DU PEDT 2018-2022 ET DIAGNOSTIC DES DISPOSITIFS EDUCATIFS	11
3. OBJECTIFS DU PEDT 2022-2025 ET LIEN AVEC LES GRANDS CONTRATS DE TERRITOIRE ..	11
3.1. L'articulation du Pedt avec les grands contrats du territoire et les autres politiques publiques	11
3.2. Le périmètre du Pedt.....	12
3.3. Le socle, les axes et les objectifs du Pedt 2022-2025	12
3.3.1. Le socle du Pedt.....	13
3.3.2. Les axes stratégiques et les objectifs généraux du PEDT	14
4. GOUVERNANCE ET EVALUATION	19
4.1. Le comité de pilotage du Pedt	19
4.2. Le comité technique	20
4.3. Les conseils techniques	20
4.4. Le forum Pedt	22
4.5. Le comité partenarial d'engagement des projets et des parcours découvertes	22
4.6. L'évaluation	22
5. PLAN MERCREDI	23
5.1. Organisation et moyens mis en œuvre dans le plan mercredi 2018-2022	23
5.2. Organisation du plan mercredi 2022-2025	24
ANNEXES	24

LE MOT DE L'ELUE

PROJET EDUCATIF de TERRITOIRE 2022-2025 de la ville de Colomiers

Le nouveau Projet éducatif de territoire de la Ville de Colomiers, le 3^{ème} depuis 2015, est validé par les instances de tutelle (CAF, Rectorat) qui soulignent son ambition éducative forte et valorisent l'engagement columérin pour sa mise en œuvre. Il s'inscrit dans une continuité avec les projets précédents et dans un engagement partagé fort de l'ensemble des partenaires éducatifs.

Les enfants et les jeunes de moins 20 ans représentent 20% de la population columérine et les familles sont également une part importante de cette population avec 50% d'habitant-e-s de moins de 40 ans et 30% de familles monoparentales. Aussi, les enjeux liés à l'Education, à l'accès aux loisirs des enfants et des jeunes (sportifs, culturels, citoyens), à l'égalité des chances et à la non-discrimination ainsi que les politiques de soutien aux familles et à la parentalité font l'objet d'une attention toute particulière par la Ville.

Le PEDT constitue le levier de l'ensemble des politiques éducatives municipales : des moyens conséquents (humains, matériels et techniques, mobiliers et immobiliers) continueront donc d'être alloués à son déploiement pour cette nouvelle période 2022-2025 avec notamment l'accompagnement de la CAF, principal partenaire financier, qui permet à la Ville de proposer des tarifications basses permettant l'accès de toutes et tous à la restauration scolaire, aux ALAE, aux centres de loisirs, aux séjours vacances, aux maisons citoyennes, au CLAS et aux CLAC, au Conservatoire municipal, d'aider l'inscription des enfants et des jeunes dans les clubs sportifs, d'offrir également un accompagnement aux jeunes parents et un accueil de qualité aux tout-petits. Pour ce faire, le PEDT s'adosse aux budgets municipaux dédiés à l'éducation, aux loisirs éducatifs, à la petite enfance mais également aux budgets de la culture, du sport et des services sociaux destinés aux 0-15 ans. Il dispose par ailleurs d'un budget propre de 55 000 euros pour accompagner des actions en lien avec la citoyenneté (Journée de la laïcité) et les parcours découvertes issus des projets des structures directement construits en partenariat entre les écoles, collèges, structures municipales et associations.

La première vocation du PEDT reste de structurer en termes de proposition éducative de qualité (en favorisant la découverte, l'éveil, et le développement des apprentissages), les temps libérés de l'enfant en complément des temps scolaires et familiaux. Il doit faciliter les articulations entre ces différents temps et la collaboration entre les partenaires éducatifs : parents et familles, écoles et collèges, services municipaux, associations, porteurs de projets, institutions d'accompagnement éducatif pour les enfants à besoins particuliers... pour que chaque enfant se développe dans l'harmonie et trouve son épanouissement dans son parcours scolaire et son parcours individuel au travers de loisirs et d'expériences qui construiront sa personnalité et contribueront à son devenir de citoyen-ne averti-e et sensibilisé-e aux enjeux environnementaux, de santé et de bien-être, de respect de l'altérité et de bienveillance.

La réécriture de ce PEDT s'est déroulée en différentes phases de novembre 2021 à juin 2022, en associant largement les différents partenaires éducatifs, les enfants et leurs parents : pour un projet

réussi, établir un diagnostic basé sur les retours des professionnel-le-s impliqué-e-s, des parents et aussi des enfants qui sont les principaux usagers du PEDT nous semblait indispensable, au travers de questionnaires ainsi que d'entretiens et d'enquêtes de terrain. Par ailleurs, il nous est apparu important de définir le socle du PEDT 2022 et les axes stratégiques en lien avec les axes des grands contrats du Territoire : la Convention Territoriale Globale (CTG) et les enjeux de la CAF, les priorités de l'Education Nationale et du Service Départemental de la Jeunesse et des Sports, en cohérence avec les axes du label de la Cité Educative de Colomiers, du Contrat Local de Santé (CLS) et de celui de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), de l'accompagnement à la scolarité (CLAS) et du Programme de Réussite Educative (PRE) en cohérence avec notre partenariat UNICEF (Ville Amie des Enfants). Ce PEDT devait également répondre aux orientations éducatives politiques portées par les élu-e-s de la municipalité : faire pour celles et ceux qui ont moins, enfants et familles et permettre à la Ville d'être un acteur d'émancipation pour chaque enfant.

Pour cela, le Comité de Pilotage du PEDT a défini cinq enjeux en lien avec le socle partagé du PEDT, qui est de renforcer la continuité éducative et la coéducation dans une intention d'éducation bienveillante. Le comité a choisi de cibler le PEDT vers enfants et jeunes de 0 à 15 ans, soit de la petite enfance jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire ; les jeunes de plus de 16 ans faisant l'objet d'une politique jeunesse spécifique et adaptée, définie en lien avec le PEDT. Les axes stratégiques du PEDT de la ville de Colomiers sont les suivants :

- Renforcer le bagage culturel des enfants et des jeunes ;
- Favoriser l'inclusion de tous les publics ;
- S'engager pour le « bien vivre ensemble » ;
- Garantir le « bien-être » ;
- Agir en faveur de la transition écologique.

Les objectifs généraux de chaque axe ont ensuite été co-construits avec tous les acteurs et actrices éducatifs, parents, enseignant-e-s, animateurs et animatrices, personnels de restauration, des services municipaux des sports, de la culture, de l'éducation et de la petite enfance, éducateurs bénévoles... dans le cadre d'un séminaire. En effet, il semble pertinent que les actrices et acteurs de terrain qui construisent au quotidien la politique éducative des enfants colomérins définissent les objectifs et puissent participer à leur évaluation au cours d'un séminaire annuel et lors des comités techniques qui réunissent les référent-e-s techniques des services municipaux et les conseils techniques de secteurs qui rassemblent les professionnel-le-s du territoire et les représentant-e-s de parents.

Nous voulons un PEDT ambitieux pour nos enfants et également vivant qui réponde aux enjeux éducatifs de notre territoire en favorisant la co-construction des objectifs et l'évaluation des dispositifs par l'ensemble des actrices et acteurs de l'éducation, parents et enfants compris. Le nouvel élan donné aux PEDT par l'Education Nationale, en demandant aux projets d'école de prendre en compte les axes du PEDT défini localement, vient renforcer la portée des PEDT et conforter un partenariat éducatif déjà bien implanté à Colomiers au bénéfice de tous nos enfants.

Catherine Cloucard

1. CONNAISSANCE DU TERRITOIRE ET ORGANISATION SCOLAIRE

La connaissance du territoire est un élément éclairant sur les enjeux locaux et les choix de politique éducative portés par la municipalité. Quelques chiffres d'abord :

- La population columérine a dépassé depuis peu les 40 000 habitants, avec une dynamique de croissance importante depuis 2008 (+22%) qui se stabilise depuis 2013 (6%).
- La population du territoire est jeune : 40% des habitants ont moins de 30 ans et les moins de 20 ans représentant 20% de la population.
- En ce qui concerne les 0-17 ans, population cible du PEDT 2018-2021, on constate ces dernières années une légère baisse (2.3 points) pour les tranches 0-2, 3-5 et 12-17 ans et une légère augmentation (1.24 points) pour la tranche des 6-11 ans. Cette dernière cohorte est d'ailleurs la plus importante en 2020 (7.4% de la population globale).
- Après une forte évolution durant une dizaine d'années, la ville connaît depuis 2015 une baisse continue des naissances domiciliées : -101 naissances par an en 5 ans, soit 19% de naissances en moins (1 naissance sur 5). Le nombre de naissances semble désormais en cours de stabilisation.
- La population est aussi très familiale : la ville comptait, en 2020, 4430 familles avec enfants, dont on peut remarquer que plus d'un tiers sont des familles monoparentales (contre 25% au niveau national).
- En ce qui concerne les enfants scolarisés dans le 1^{er} degré, la situation sociale des familles est mixte dans l'ensemble des établissements, mais avec un équilibre variable d'une école à l'autre, en dépit d'une carte scolaire ayant vocation à favoriser la mixité sociale dans les établissements. Elle reflète la diversité des quartiers de la ville.

Compte tenu de sa population jeune et familiale, les services consacrés à l'enfance et à la petite enfance représentent les premiers budgets de fonctionnement de la ville, auxquels viennent s'ajouter les budgets des services culturels et sportifs destinés aux jeunes publics.

L'hétérogénéité sociale des 0-18 ans, reflet de la diversité urbaine de la ville, est prise en compte par le déploiement de politiques fortes de soutien aux familles avec des amplitudes horaires péri et extra-scolaires importantes (7h30- 18h30). Le choix politique a été fait de multiplier les dispositifs (Alae, Centres de loisirs sans hébergement, Maisons Citoyennes, Centre de loisirs associés aux collèges, Contrat Local d'accompagnement à la scolarité, etc...) en proposant des tarifications basses pour favoriser un large accès ainsi que des politiques sociales volontaristes (accompagnement social de proximité dans chaque quartier, gratuits, volonté d'intégrer tous les publics).

Cet accompagnement se traduit également par des dispositifs spécifiques propres à certains territoires (Cité Educative, quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville...)

1.1. Compétences territoriales de la collectivité en matière de structure d'accueil petite enfance et d'établissements scolaires

La ville de Colomiers organise en régie directe :

- 8 ALAE maternels
- 7 ALAE élémentaires
- 10 accueils de loisirs périscolaires les mercredis après-midi (en ALSH et Maisons Citoyennes)
- 2 accueils de loisirs sans hébergement durant les vacances
- 1 service de restauration scolaire dans chaque structure
- 7 établissements d'accueil du jeune enfant, 1 lieu d'accueil parents-enfants et 1 maison petite enfance.

1.2. Etablissements scolaires publics et privés

EN 2021	Ecoles Maternelles 3/6 ans	Ecoles élémentaires 6/11 ans	Ecoles Primaires 3/11 ans	Collèges	Lycées
Etablissements scolaires publics	8	7	15	4*	2**
Nombre de classes publiques	47	92	139	79	42
Nombre de classes ULIS / UPE2A / Section Internationale		4 ULIS / 1.5 UPE2A / 1 section internationale		1 UPE2A / 3 ULIS / 1 section internationale	1 section internationale
Etablissements scolaires privés	3	3	3***	4♦	1♦♦

* collèges : Léon Blum, Jean Jaurès, Voltaire et Victor Hugo

** lycées : Victor Hugo et Eugène Montel

*** écoles primaires privées : Ste Thérèse, international School of Toulouse et Deutsche Schule

♦ collèges privés : Ste Thérèse, ORT, international School of Toulouse et Deutsche Schule

♦♦ lycée privé : ORT

La ville dispose de nombreux dispositifs d'accueils des enfants à besoins spécifiques (ULIS), d'enfants allophones (UPE2A) et de parcours linguistiques (sections internationales dans le 1^{er} et le second degré).

La contribution des établissements privés à la scolarisation des élèves de primaires de Colomiers est réduite, au niveau d'un peu moins de 10% des effectifs. Elle augmente légèrement dans le secondaire.

Entre 2012 et 2021, les investissements consentis par la ville de Colomiers dans le patrimoine scolaire (62 Millions d'euros) ont permis l'amélioration des conditions scolaires, au bénéfice des élèves et des adultes qui les accompagnent : des locaux adaptés et des taux d'encadrements améliorés.

A ce jour, 70% des élèves du premier degré sont accueillis dans des écoles neuves ou rénovées depuis moins de 10 ans.

- Construction du groupe scolaire Lucie Aubrac et de l'école maternelle Alain Savary (inaugurés en 2014),
- Construction du groupe scolaire George Sand (inauguré en 2015),
- Rénovations de Jules Ferry maternelle (2017) et de Lamartine élémentaire (2019),
- Construction de l'école élémentaire Simone Veil (inaugurée en 2021).

Grâce à la mise à disposition de ces locaux, entre 2012 et 2021, le partenariat entre la ville et l'Education Nationale, a permis l'ouverture de :

- 18 classes élémentaires (2012 : 75 classes, 2019 : 93 classes / + 25 %, rentrée 2021 : 92 classes)
- 7 classes en maternelle (2012 : 47 classes, 2018 : 54 classes / + 15%, rentrée 2021 : 47 classes).

On constate ces dernières années une baisse du nombre d'enfants scolarisés, dans les écoles publiques, en lien avec la baisse des naissances : entre 2017 (3720 élèves primaires) et 2020 (3380 élèves primaires), soit :

- Moins 217 enfants en maternelles (-15%),
- Moins 123 enfants en élémentaires (-5%).

En ce qui concerne les enfants à besoins spécifiques, la collectivité développe des politiques et déploie des moyens conséquents pour favoriser leur accueil sur les temps péri et extrascolaires.

L'accompagnement de la commune auprès des familles de ces enfants et auprès de chaque enfant, quel que soit sa spécificité, signe la volonté d'intégrer tous les publics et de permettre à chaque enfant de se réaliser dans toutes ses potentialités, tout en œuvrant pour une meilleure acceptation des différences au sein des structures.

1.3. Organisation du temps scolaire

Les partenaires éducatifs columérins, après consultation élargie en 2017, ont fait le choix d'une organisation à 4,5 jours d'école. Ils ont considéré cette organisation favorable à la réussite de tous, en particulier des publics les plus fragiles.

La municipalité de Colomiers porte ce choix de manière affirmée, en soutenant le coût plus élevé d'une organisation des services d'accueil autour de 5 jours de classes.

ORGANISATION DE LA SEMAINE EN MATERNELLE :

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis :



Les mercredis :



Temps périscolaire (ALAE)

Temps scolaire

Temps extrascolaire

ORGANISATION DE LA SEMAINE EN ELEMENTAIRE :

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis :



Les mercredis :



A Colomiers, l'ensemble des séquences péri/extrascolaires et toutes leurs articulations avec les temps scolaires dépendent du PEDT.

L'organisation de ces temps libérés contraint certes la collectivité à mobiliser des moyens spécifiques importants mais la volonté est de les intégrer totalement, sans discontinuité aux dispositifs déjà existants. Cela permet une meilleure fluidité des fonctionnements et assoie la cohérence éducative.

En ce sens, même un dispositif phare incarnant les nouveaux temps libérés de l'enfant – **les Parcours Découverts** (parcours co-construits avec les partenaires associatifs, issus des services municipaux et porteurs de projet du territoire) – se déploie sur tous les temps péri et extrascolaires durant toutes les semaines.

1.4. Grille tarifaire et dossier unique

Les tarifs des accueils de loisirs sont très abordables à Colomiers et progressifs en fonction des ressources des familles. Ils se répartissent en 8 tranches faisant références aux quotients familiaux :

- De 0,02 à 0,30 centimes de l'heure en ALAE,
- De 6 à 10 euros la journée en centre de loisirs (desquels viennent se déduire les aides de la CAF durant les vacances),
- Et de 0 à 3 euros pour la cantine en fonction des ressources.

Pour les inscriptions scolaires, péri et extrascolaires, les familles bénéficient d'une entrée administrative unique qui offre un accompagnement pour l'ensemble des démarches par le biais de la constitution d'un dossier famille unique, duquel découlent les inscriptions/affectations au sein des écoles, des centres de loisirs, des accueils de loisirs associés aux écoles, à la restauration scolaire...

Chaque usager des services péri et extrascolaires peut consulter son dossier, régler ses factures en ligne, réaliser des réservations pour les activités extrascolaires entre autres, par le biais du portail famille dématérialisé via internet.

Cet outil est aussi un moyen de communication réactif sur les actualités fonctionnelles autour des écoles (ouverture et fermetures liées au COVID ou aux mouvements de grèves ; consultation des menus scolaires, du règlement intérieur, communication sur l'évolution de la carte scolaire, etc...)

2. EVALUATION DU PEDT 2018-2022 ET DIAGNOSTIC DES DISPOSITIFS EDUCATIFS

Dans la perspective de la réécriture de ce 3^{ème} PEDT, la ville de Colomiers a mené une évaluation du PEDT actuel et des dispositifs éducatifs structurant la vie des enfants et des jeunes colomérins afin de compléter les éléments de connaissance de son territoire.

Afin d'objectiver le regard porté sur son activité, il a été fait le choix de recourir à un cabinet expert des politiques éducatives locales, « **EDUCATION ET TERRITOIRES** », afin de compléter les éléments de diagnostic et de bilan.

La synthèse du rapport d'évaluation, rédigée par le Cabinet conseil, est reproduite en annexe.

3. LE PEDT 2022-2025

3.1- L'articulation du PEDT avec les grands contrats du territoire et les autres politiques publiques

L'organisation des services aux familles et aux jeunes colomérins se structure autour d'un accompagnement fort de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne qui est le principal partenaire financier de la ville.

Ce partenariat s'est traduit récemment par la signature commune d'une **Convention Territoriale Globale (CTG)**. Le PEDT s'inscrit complètement dans la CTG dont il constitue l'axe éducatif.

Le PEDT 2022-2025 s'inscrit par ailleurs dans une cohérence et une complémentarité avec les autres dispositifs contractualisés sur le territoire :

- Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS),
- Le Programme de Réussite Educative (PRE),
- Le Contrat de ville,
- La Cité Educative,
- Le Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD),
- Le Contrat Local de Santé (CLS),
- L'Analyse des Besoins Sociaux (ABS).

Il s'articule aussi avec les politiques publiques menées au bénéfice des familles, de l'éducation et de la jeunesse sur le territoire :

- La Politique Jeunesse (16-25 ans) en cours de structuration,
- Les nouveaux Conseils Municipaux des Enfants et des Jeunes,

- La labellisation d'une Cité Educative (3-25 ans) ayant vocation à répondre aux besoins spécifiques des enfants et des jeunes les plus en fragilité,
- Le Parcours d'Education Artistique et Culturel (PEAC) proposé à tous les élèves du territoire,
- L'ensemble des propositions à destination des enfants et des jeunes en matière d'Activités Physiques et Sportives,
- La politique Petite Enfance déclinée autour des EAJE, du Lieu d'Accueil Enfant Parents (LAEP) et du Relai Petite enfance,
- Les Labellisations « Unicef Ville Amie des Enfants » et « Terre de Jeux ».

3.2. Le périmètre du Pedt

Définition : Le PEDT est l'ensemble de la politique éducative municipale à destination des 0 – 15 ans (fin de la scolarité obligatoire)

Le PEDT 2022-2025 constitue le levier de l'ensemble de la politique éducative municipale pour cette tranche d'âge, soit de la prime enfance jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire.

Il s'articule avec les autres contrats et dispositifs à l'œuvre sur le territoire, en particulier avec la politique jeunesse qui concerne les 16-25 ans.

Il a vocation à intervenir sur tous les champs thématiques touchant les enfants et les jeunes adolescents dans tous leurs temps de vie.

Il tient compte des grands enjeux portés nationalement par l'éducation nationale et la caisse d'allocations familiales, partenaires privilégiés des PEDT, en particulier autour des questions de prévention.

3.3. Le socle, les axes et les objectifs du PEDT 2022-2025

Le PEDT 2022-2025 repose sur un **socle partagé** :

- Renforcer la continuité éducative et la coéducation dans une intention d'éducation bienveillante.

Il se décline en **5 axes stratégiques** :

- AXE 1 : Renforcer le bagage culturel des enfants et des jeunes dans une logique de parcours.
- AXE 2 : Favoriser l'inclusion de tous les publics.
- AXE 3 : S'engager pour le « Bien vivre ensemble ».
- AXE 4 : Garantir le « Bien-être ».
- AXE 5 : Agir en faveur de la transition écologique.

Un travail partenarial associant tous les intervenants éducatifs du territoire a permis de définir le socle et les axes stratégiques du PEDT, et de décliner ces derniers en objectifs généraux.

3.3.1. LE SOCLE DU PEDT

Ce socle du PEDT est fondamental. Il est transversal à tous les axes et objectifs du PEDT.

La continuité éducative : « Construire ensemble ».

Les enfants et les jeunes de 0 à 15 ans traversent de très nombreux dispositifs dans une même journée, une même semaine et durant leur scolarité. Les temps de l'enfant doivent être pensés dans un continuum, favorisant les apprentissages via les éducations formelles, informelles et non formelles.

La notion de parcours de l'enfant doit être privilégiée.

Les acteurs éducatifs doivent pour cela œuvrer de concert pour permettre une cohérence, et une complémentarité de leurs actions. Ils s'engagent en faveur de la définition d'objectifs communs et co-construits, pour répondre au plus près des besoins des enfants et des jeunes.

Ils s'appuient sur l'interconnaissance et sur le développement de langages et de codes communs. Ils doivent pouvoir partager leurs outils, leurs approches, et leurs moyens dans l'intérêt des publics.

Pour ce faire, des échanges apaisés entre tous les acteurs devront régulièrement se mettre en place. Ces échanges représenteront l'élément fondateur de la continuité éducative et devront pouvoir vivre dans un esprit de tolérance, d'ouverture, d'expérimentation et de transmission. Dans ce cadre toute forme de hiérarchie entre les partenaires éducatifs est contreproductive.

Le socle commun de connaissance, de compétences et de culture pourra être un des leviers de cette continuité éducative. Le lien entre les projets d'école et le PEDT devrait créer une synergie facilitée.

La coéducation : « Projeter Ensemble ».

Le contexte de crise COVID vécu depuis deux années a impacté fortement les liens entre les acteurs. Cette sortie de crise nécessite que les liens soient renforcés, que les fractures soient résorbées et les distances abolies.

La communauté des acteurs éducatifs considère que la coéducation ne pourra exister que via un climat favorable reposant sur la transversalité, la notion d'ouverture du champ des possibles et sur le fait que chacun, au-delà des différences et des enjeux particuliers, puisse être considéré comme un « co-éducateur ».

Les parents, premiers éducateurs des enfants et des jeunes devront être pleinement associés et les acteurs professionnels devront s'adapter à leur intégration.

Il sera également nécessaire d'impliquer les enfants dans cette coéducation et de leur permettre d'exprimer leurs besoins, envies, idées. Ces expressions constitueront un terreau pour les co-éducateurs.

La coéducation devra également être porteuse d'innovation, d'expérimentation et de créativité.

Par rapport aux actions et aux propositions à développer, des définitions autour de sens communs devront être conjointement élaborées.

L'éducation bienveillante, un état d'esprit, une philosophie, une mise en action : « Bienveiller ensemble ».

La continuité éducative et la coéducation devront se mettre en place dans un cadre bienveillant envers tous les publics.

L'éducation bienveillante suppose d'accompagner l'enfant à grandir dans les meilleures conditions possibles.

C'est une philosophie qui vise à accueillir, à former, à transmettre en posant un cadre sécurisant permettant aux publics d'évoluer selon leurs rythmes biologiques et physiologiques, selon leurs divers besoins, capacités et émotions.

Dans cette logique, les éducateurs devront favoriser la notion de bien-être collectif et individuel tout en tenant compte des richesses et particularités de chacun.

Les libertés de penser et d'agir devront être garanties ainsi que la notion de pouvoir « prendre son temps », de pouvoir vivre des temps de pause.

La bienveillance sous-entend la prise en compte des dimensions de prévention, de sécurisation, de réassurance propices à l'épanouissement et à l'acquisition de nouveaux apprentissages. L'écoute devra être centrale dans les approches pédagogiques. Une vigilance devra également être portée autour des phénomènes d'isolement, de harcèlement, de discrimination et d'agression.

Enfin, l'éducation bienveillante vise à permettre aux enfants de se connecter au monde qui les entoure (à travers les regards multidirectionnels) et de fournir des clés de compréhension de la société pour favoriser leur émancipation.

3.3. LES AXES STRATEGIQUES ET LES OBJECTIFS GENERAUX DU PEDT

Les axes stratégiques et objectifs généraux sont déclinés à travers les projets pédagogiques des structures péri/extrascolaires (ALAE, ALSH, ALAC, Maisons citoyennes) et des accueils du jeune enfant du territoire.

Ils sont de plus, pour tout ou partie, intégrés aux nouveaux projets d'école. En effet, les orientations de la Direction Académique des Services de l'Education Nationale prévoient que les projets d'école intègrent au moins un axe stratégique du PEDT et les objectifs inhérents, facilitant ainsi la cohérence entre les temps scolaires et péri/extrascolaires.

Les axes stratégiques ont été définis collectivement par les acteurs éducatifs du territoire dans le cadre du séminaire d'avril 2022.

AXE 1 : Renforcer le bagage culturel des enfants et des jeunes dans une logique de parcours

Définition :

Le bagage culturel peut se définir comme l'ensemble des expériences vécues et des apprentissages acquis en rapport avec les différents objets culturels : littérature, musique, arts, sciences, pratiques des langues... Il est également constitué des acquis qui émanent de l'héritage social, familial, culturel de chaque individu couplé aux apports liés à la vie quotidienne.

Ce bagage est donc variable selon les enfants, et les jeunes. Les acteurs éducatifs, par leurs approches complémentaires, doivent participer à son développement et à sa valorisation.

Il sera intéressant de mettre en perspective la différenciation des acquis issus de la construction originelle et familiale des publics et les acquis issus des interactions avec les acteurs éducatifs.

Renforcer le bagage culturel vise essentiellement à participer à la construction du « citoyen de demain », à l'aider à construire des connaissances et compétences pour lui permettre une intégration sociale et sociétale fluide, tout en tendant vers l'égalité des chances et l'équité entre tous.

Permettre la multiplication des expériences culturelles facilitera les transmissions de connaissance, développera l'esprit critique, renforcera la capacité de créer, de construire et de développer la tolérance.

Pour faire fructifier le bagage culturel des publics, la logique de parcours co-construits mêlant des approches complémentaires (scolaires, périscolaires, interventions associatives, implication des parents...) semble être le levier le plus efficace.

La diversité des supports, des outils, des méthodes participera à l'éveil des enfants et des jeunes au travers de cheminements adaptés. En ce sens, il sera nécessaire qu'ils créent des temps et des espaces propices à la co-construction des parcours.

Pour accompagner au mieux ces progressions, différentes en fonction de chaque individu, les organisations devront s'appuyer sur les dispositifs et projets déjà à l'œuvre et les renforcer :

- Parcours découverte
- Parcours d'Education artistique et culture
- Parcours ciblés
- Dispositif savoir nager

Le socle commun de connaissances, de compétences et culturel pourra être un référentiel pour adapter les initiatives et renforcer les approches éducatives autour des apprentissages.

Enfin, la place des parents dans les dispositifs devra être plus importante, plus considérée. En tant que 1^{er} éducateurs, ils pourront participer de manière active, notamment au travers d'ateliers partagés.

Axe 1 : Objectifs généraux

- Renforcer le bagage culturel des publics à travers la complémentarité des offres et des parcours, dans une logique territorialisée et par le biais d'orientations communes.
- Construire des parcours diversifiés et variés pour tous les publics de 0 à 15 ans en s'appuyant sur l'ensemble des acteurs éducatifs (et en favorisant l'implication des parents).

AXE 2 : Favoriser l'inclusion de tous les publics.

Définition :

Favoriser l'inclusion de tous les publics traduit la volonté marquée de participer à un changement de société.

A la différence de l'intégration qui tend simplement à aménager les systèmes pour que les minorités s'y adaptent, l'inclusion vise à créer des organisations rendant possible l'acceptation de tous les individus avec leurs particularités. Ce principe fort doit permettre à chacun de trouver sa place sans avoir à masquer ses spécificités et différences; sans avoir à se retrouver confronté à l'isolement, la solitude, la stigmatisation ou l'exclusion.

La question du handicap et de l'accompagnement continu des publics fragilisés ou à besoins spécifiques est une dimension centrale du Projet. Il en est de même des questions de mixité genrée, sociale, socio-économique, culturelle...

L'accessibilité de tous les publics à tous les dispositifs existants devra être rendue possible dans une logique de territoire 100 % inclusif. Cela sous-entend la nécessaire mise en place de transversalités efficaces entre les acteurs éducatifs pour soutenir les enfants et jeunes, tout en accompagnant, guidant et montrant le champ des possibles aux parents.

Des plateformes et réseaux pourront être créés et/ou renforcés en vue de favoriser les passerelles et pour accompagner les inclusions au long cours à travers les âges et les dispositifs.

Les moyens, outils, supports d'accompagnement des professionnels du territoire devront être adaptés pour le déploiement de cette ambition inclusive au travers notamment de la mise en place de « relais-référents inclusion » au sein des structures. La formation des éducateurs sera ainsi un levier central.

Axe 2 : Objectifs généraux

- Garantir l'inclusion de tous les publics dans le collectif en respectant l'individualité de chacun (espaces dédiés, activation des dispositifs existants).
- Développer les moyens de tous les acteurs afin de favoriser l'inclusion et le suivi des enfants (futurs citoyens, formation, continuité, réseau...)

AXE 3 : S'engager pour le « Bien vivre ensemble ».

Définition :

Le bien vivre ensemble doit reposer sur des valeurs et une culture commune. Les grands principes de respect, de laïcité, de tolérance et de partage sont centraux dans tous les projets et les actions à entreprendre.

S'engager pour le « Bien vivre ensemble » revient à participer activement à l'éducation à la citoyenneté (dans une logique de progression et d'apprentissage) et au développement des volontés d'engagement des enfants et des jeunes, au cœur d'une société en pleine évolution.

La notion de « bien-être individuel » pour être bien avec les autres, au sein des collectifs est un préalable à toute action. Cela suppose notamment un travail approfondi sur les questions de climat scolaire, péri et extrascolaire.

La valorisation des savoir-faire et des savoir-être est un levier à mobiliser. Le développement des compétences psycho-sociales des publics sera poursuivi dans un esprit bienveillant.

L'empathie et la solidarité sont des moyens à mobiliser au bénéfice des relations inter-publics et au sein des relations publics-professionnels.

Les échanges avec les familles seront à privilégier dans le cadre de la transmission de ces valeurs et principes citoyens.

Les acteurs éducatifs devront être attentifs à la prévention des phénomènes d'addiction (aux produits, au numérique, aux réseaux sociaux, aux médias...), de délinquance, de violences tout en favorisant la mise en place de projets permettant une ouverture au monde. Dans cette logique, un lien entre le CLSPD et le PEDT devra être garanti.

La participation des publics dans toutes les actions menées sera recherchée. Les actions doivent en effet être pensées pour, par et avec les enfants et les jeunes. En ce sens, les espaces et instances de consultation, de concertation et d'implication des enfants et des jeunes auront un rôle fondamental.

Axe 3 : Objectifs généraux

- Accompagner à la citoyenneté : « De la formation citoyenne à l'engagement citoyen »
- Favoriser la construction personnelle et l'épanouissement individuel pour aller vers la construction collective et le bien-être avec autrui. « Etre bien avec soi pour être bien avec les autres ».

AXE 4 : Garantir le « Bien-être »

Définition :

Le bien-être des publics repose sur un respect constant de tous les niveaux de sécurité : physiques, morales, affectives, intellectuelles.

La santé doit également être au cœur des préoccupations. En ce sens, une vigilance accrue doit être mise en place autour des questions du respect du rythme des enfants et des jeunes (en favorisant des transitions souples) mais également autour des enjeux en lien avec l'alimentation et la pratique sportive.

La période COVID a eu un impact conséquent sur les capacités de certains enfants, sur l'accroissement des phénomènes d'obésité et sur la baisse du niveau d'activités physiques. Les organismes ont pu être mis à mal.

En ces sens, des initiatives devront être portées autour « bien manger » (produits localement dans la mesure du possible), de l'éducation au goût mais aussi de la lutte contre la sédentarisation. Au-delà des projets engagés au sein des écoles, des aïae, des maisons citoyennes et des alsh, l'école du goût et le service des activités physiques et sportives seront des leviers dynamiques de soutien.

Le bien-être repose également sur une bonne estime de soi et sur la dimension de confiance en son potentiel pour évoluer positivement. La recherche de la prise de plaisir doit aussi être priorisée.

Axe 4 : Objectifs généraux

- Permettre la mise en place d'un cadre bienveillant favorisant la notion de plaisir et garantissant la santé physique, morale et affective de chaque enfant.
- Etre à l'écoute du rythme, des besoins et des choix des publics.

AXE 5 : Agir en faveur de la transition écologique

Définition :

A l'ère de l'anthropocène, l'homme est devenu la première force géophysique capable de modifier son environnement. Son action globale porte une empreinte négative sur la planète. Amener les publics à conscientiser cette réalité est fondamental pour enclencher des actions autour de la transition écologique.

Chacun possède une capacité d'action, en vue d'être un acteur positif et de ne pas seulement subir les conséquences de la dégradation des conditions de vie terrestre.

C'est cette capacité d'agir qui devra être travaillée par les partenaires du territoire (adaptation des approches et des pratiques) en associant pleinement les publics enfants/jeunes afin de les rendre acteurs de cet engagement pour la transition écologique et sociale.

Plusieurs leviers pourraient être actionnés selon les thématiques suivantes, pour le renfort, l'émergence et le développement de projets via :

- Les mobilités douces et le fait de penser autrement les déplacements.
- Le recyclage et le fait de créer d'autres vies pour les objets existants.
- Tous les gestes et postures du quotidien qui visent à l'éco responsabilité.
- La thématique de « La graine à l'assiette » qui permet de considérer l'évolution et la transformation des éléments naturels.

Le processus de reconnexion à la nature et les apprentissages liés au vivant devront être abordés selon des approches éducatives complémentaires. La notion d'expérience sera au cœur des projets ainsi que la dimension de durabilité, de bien vivre ensemble et de participation qui font échos aux principes du développement durable.

Axe 5 : Objectifs généraux

- Penser les espaces comme des lieux d'expérimentation à l'écocitoyenneté.
- Sensibiliser et éduquer en pensant les projets, les actions de façon durable, concrète et participative.

4. GOUVERNANCE ET EVALUATION

A Colomiers, le PEDT bien que piloté opérationnellement depuis le Pôle Education, Loisirs Educatifs, Activités Physiques et Sportives, fait l'objet d'une animation transversale, sous la coordination de la Direction Générale des Services de la ville. La volonté est de favoriser les complémentarités, les transversalités et de rechercher des synergies dans les actions déployées, les politiques publiques menées et les différents dispositifs contractuels engageant la ville.

En ce qui concerne le portage politique, la volonté est d'irradier un large pan des politiques publiques locales, qui se traduit par le choix de la constitution des instances de pilotage.

4.1- LE COMITE DE PILOTAGE DU PEDT

Le comité de pilotage est composé d'élus municipaux en charge du suivi des politiques publiques intervenant dans le champ éducatif au sens large :

- Mme l'Adjointe au Maire déléguée à l'Education, à la parentalité et à l'accueil de loisirs éducatifs,
- M. l'Adjoint au Maire délégué aux Solidarités humaines, à l'accompagnement à l'emploi, à la santé et aux relations avec le monde combattant, et pilote politique de la CTG,
- Mme l'Adjointe au Maire déléguée à la transition écologique, au patrimoine naturel et aux mobilités douces et actives,
- Mme l'Adjointe au Maire déléguée à la culture, à la diffusion des savoirs, à l'université populaire columérine, aux jeunes et à la laïcité,
- M. l'Adjoint au Maire délégué aux sports et à la vie associative et citoyenne,
- M. l'Adjoint au Maire délégué à la Sécurité, à la prévention, à la tranquillité publique et à la lutte contre le harcèlement,
- Mme la Conseillère municipale déléguée à la Petite enfance.

Y siègent également, les principaux partenaires éducatifs du territoire :

- Les représentants des services départementaux de l'Education Nationale :
 - M. ou Mme le-la Directeur.rice Académique Adjoint.e des Services de l'Education Nationale,
 - Mme l'Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription de Colomiers,
 - Mme la Cheffe de file de la Cité Educative de Colomiers, au titre de l'Education Nationale,

- M. ou Mme le-la Responsable du Service Départemental à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports de la Haute-Garonne.
- Les représentants de la Caisse d'Allocations Familiales :
 - M. le Président et M. le Directeur de la CAF 31,
 - Mme la Conseillère technique CAF en charge du territoire columérin.
- Les représentants des fédérations des parents d'élèves élus au sein des écoles du 1^{er} degré de Colomiers,
- Les représentants locaux de l'UNICEF,
- Les responsables du Club de prévention de Toulouse Métropole.

Enfin, sont associés au comité de pilotage, des représentants des services municipaux : la Direction Générale des Services, et les responsables des Pôles municipaux en charge des différentes politiques éducatives.

Le comité de pilotage se réunit au moins 2 fois par an. C'est l'instance décisionnelle qui garantit le respect des axes stratégiques du PEDT et détermine les chantiers pour l'année en cours. Le comité de pilotage est également chargé d'effectuer des points étapes dans le cadre de l'évaluation au fil de l'eau du PEDT via les remontées des acteurs, des partenaires mais aussi via les retours du comité technique et des conseils techniques des 3 secteurs.

Une émanation du comité de pilotage du PEDT le représente au sein des instances de gouvernance de la Convention Territoriale Globale, des instances de la politique Jeunesse et de la Cité Educative.

4.2- LE COMITE TECHNIQUE

Instance interne à la collectivité, le comité technique réunit les référents PEDT des différents Pôles et services municipaux, une fois par trimestre.

Les référents sont identifiés au sein de toutes les organisations municipales portant la mise en œuvre d'actions au titre du PEDT. Ils sont chargés d'assurer la cohérence entre les actions, les projets à vocation éducative de leurs services et de leurs pôles et la coordination du PEDT. Ce sont des rouages essentiels pour la mise en place opérationnelle ainsi que pour le suivi régulier d'évaluation des initiatives territoriales et de l'action des services.

Enfin, le comité technique réalise un travail de préparation en amont du comité d'engagement des projets en calibrant les appels à projets et en analysant les propositions émanant du territoire et du Forum PEDT.

4.3- LES CONSEILS TECHNIQUES DE SECTEURS

Afin de proposer un pilotage au plus près des besoins du territoire, la ville de Colomiers est divisée en trois secteurs géographiques, au sein de chacun desquels est créé un conseil territorial.



Chacun de ces conseils regroupe, pour son territoire : les directeurs d'écoles, les responsables des collèges, les représentants des parents d'élèves, les directeurs ALAE, les responsables des centres de loisirs, les responsables des maisons citoyennes, les responsables d'Etablissement d'accueil du jeune enfant d'un territoire ainsi que les référents de certains services municipaux supports (coordination du PEDT, de la Cité Educative, référent PRE et CLAC, référent handicap, coordonnateur CLSPD, référent parentalité, référente politique de la ville...).

Au besoin, des intervenants d'opportunité pourront être conviés (Le club de prévention de Toulouse Métropole par exemple).

Environ 3 conseils sont organisés durant l'année scolaire pour chaque secteur. Ces conseils techniques ont vocation à partager les actualités et questions éducatives des territoires, et à favoriser l'émergence de projets transversaux à dimension territoriale.

Ces conseils techniques se rapprochent au besoin d'autres instances territorialisées, notamment les cellules de veille du CLSPD et les cellules de Réussite Educative.

En effet, différentes instances d'échange territorialisées mobilisent aujourd'hui des réseaux partenariaux assez proches. Si les « entrées » et les objectifs fixés diffèrent parfois, les participants font observer que les échanges portent régulièrement sur les mêmes sujets. Ce rapprochement ponctuel permet de rationaliser les sollicitations auprès des partenaires et de renforcer la dimension transversale et les capacités d'intervention de chacun. Ils s'inscrivent par ailleurs en cohérence avec la recherche de transversalité mise en œuvre, tant dans les délégations des élus en charge que dans l'organisation administrative qui en découle.

Pour chacune de ces instances de gouvernance et de concertation, des compte rendus sont produits et diffusés aux membres participants.

4.4- LE FORUM PEDT

Le Forum réunit tous les partenaires et prestataires du tissu associatif et des services municipaux. Il se tient courant septembre.

Son but est de permettre la rencontre entre des porteurs de projets (des associations, des prestataires éducatifs) et les responsables de structures de loisirs en lien avec les établissements scolaires.

A l'issue de ce temps d'échanges, des projets partenariaux sont conçus entre une structure et un porteur de projets. Ces actions ont vocation à répondre aux projets pédagogiques des structures et aux besoins diagnostiqués sur la structure ou son périmètre d'intervention.

Ces projets sont transmis pour examen au Comité technique qui en effectue une première évaluation. Ils sont ensuite présentés pour avis au comité partenarial d'engagement qui décide, s'il valide leur pertinence, de leur financement et de leur mise en place.

4.5- LE COMITE PARTENARIAL D'ENGAGEMENT DES PROJETS ET DES PARCOURS DECOUVERTES

Le comité d'engagement se réunit 2 fois par an. Il comprend des représentants de l'Education Nationale (Inspectrice de l'Education Nationale et responsables de collèges), des élus municipaux et des représentants de parents d'élèves.

Suite au travail de filtrage effectué par le comité technique, le comité d'engagement a la charge d'étudier et de valider la mise en place des projets co-porté par une ou plusieurs structures du territoire (écoles, ALAE, Maisons citoyennes, collèges, lycées...) et un partenaire (associations, prestataires, porteurs de projets...). Ces projets s'ils sont validés, deviennent des « parcours découverte ».

Une grille spécifique d'étude et de notation des projets sert à objectiver l'évaluation des projets déposés.

4.6- L'EVALUATION DU PEDT

L'évaluation du PEDT est conduite au fil de l'eau, si besoin avec le recours à un accompagnement externe. Des critères et indicateurs pour chaque action permettront d'évaluer le respect des axes stratégiques et des objectifs généraux ainsi que du socle du PEDT.

Le comité technique est en charge de définir et de suivre les outils d'évaluation en continu ; le comité de pilotage en prend connaissance et les utilise pour mesurer les différentes étapes du projet entre 2022 et 2025, de manière à effectuer les réajustements qui pourraient s'avérer nécessaires.

Les conseils techniques de secteurs, par leur ancrage local auprès des publics et partenaires, alimentent le travail de mise à jour régulière du diagnostic du territoire.

Une évaluation de chaque action est également demandée aux responsables de structures sur les axes et le socle du PEDT, en lien notamment avec le Socle Commun de Connaissances, de Compétences et de Culture générale.

Enfin, l'évaluation du PEDT se nourrit également de l'évaluation des autres grands contrats et dispositifs à l'œuvre sur le territoire.

Dans une volonté de toujours faire émerger du territoire les besoins éducatifs et de favoriser la cohésion des différents acteurs, une rencontre annuelle de type séminaire sera proposée, dans le même esprit que celui qui a permis à la déclinaison des objectifs généraux du PEDT.

5. LE PLAN MERCREDI

5.1. Organisation et moyens mis en œuvre dans le plan mercredi 2018-2022

La ville de Colomiers, durant la période 2018-2022, a organisé l'accueil périscolaire en 4 accueils de loisirs: au centre de loisirs du Cabirol (maternel et élémentaire) et dans l'enceinte des locaux scolaires Alain Savary (maternel et élémentaire).

Ces centres fonctionnaient tous les mercredis de 11h30 à 18h30 (repas de midi pris sur site). Ils ont accueilli en moyenne 300 enfants de moins de 6 ans et 300 enfants de plus de 6 ans.

L'organisation du plan mercredi 2018-2022 a impliqué la collaboration des partenaires suivants : les services de l'Education Nationale, les services municipaux, les prestataires extérieurs, les associations et les parents d'élèves.

La Caisse d'Allocations Familiales a par ailleurs accompagné la collectivité à travers diverses subventions dans le cadre du plan Mercredi :

- Une aide pour l'investissement en vue de procéder à une rénovation massive de l'équipement ALSH du Cabirol. Les travaux devraient se réaliser en 2023.
- Une aide pour l'investissement pour l'aménagement et l'équipement d'une salle dite « des possibles » au sein de l'ALAE et de l'école Simone Veil (inaugurée en Septembre). L'objectif premier de cet aménagement vise à l'inclusion de tous les publics et la prise en compte des

besoins spécifiques liés aux handicaps. Pour y répondre, la collectivité a établi un plan d'hébergement adapté ainsi que l'achat de mobiliers et matériaux spécifiques de type « Snozelen ».

- Une aide à l'ingénierie pour la réalisation du diagnostic dans le cadre du renouvellement du PEDT. Cette aide fut attribuée en Novembre 2021 dans le cadre du bilan partagé par la ville avec le cabinet « Education et Territoires » spécialistes des politiques éducatives territoriales.

La collectivité a également bénéficié de la bonification Plan Mercredi depuis trois années. Cela représente des montants relatifs au regard des éléments initialement contractualisés et de l'évolution de la fréquentation des ALSH.

5.2. Organisation du plan mercredi 2022-2025

La ville de Colomiers, durant la période 2022-2025, organisera les mercredis 4 accueils de loisirs : sur le site du centre de loisirs du Cabirol (maternel et élémentaire) et dans l'enceinte du groupe scolaire George Sand (maternel et élémentaire).

Ces centres fonctionneront tous les mercredis de 11h30 à 18h30 (repas de midi pris sur site).

L'organisation du plan mercredi implique la collaboration des partenaires suivants : les services de l'Education Nationale, les services municipaux, des prestataires extérieurs, les associations locales et les parents d'élèves.

Il répondra aux 4 axes de la Charte qualité du Plan mercredi à savoir :

- Développement de la complémentarité éducative
- Inclusion et accessibilité de tous les publics
- Inscription du projet sur le territoire, développement de partenariats
- Développement d'activités éducatives de qualité

Les locaux utilisés lors des activités mises en place dans le cadre du Plan Mercredi sur cette période seront les salles d'animation, la bibliothèque et les espaces extérieurs.

ANNEXES



Schéma des orientations et des enjeux éducatifs partagés

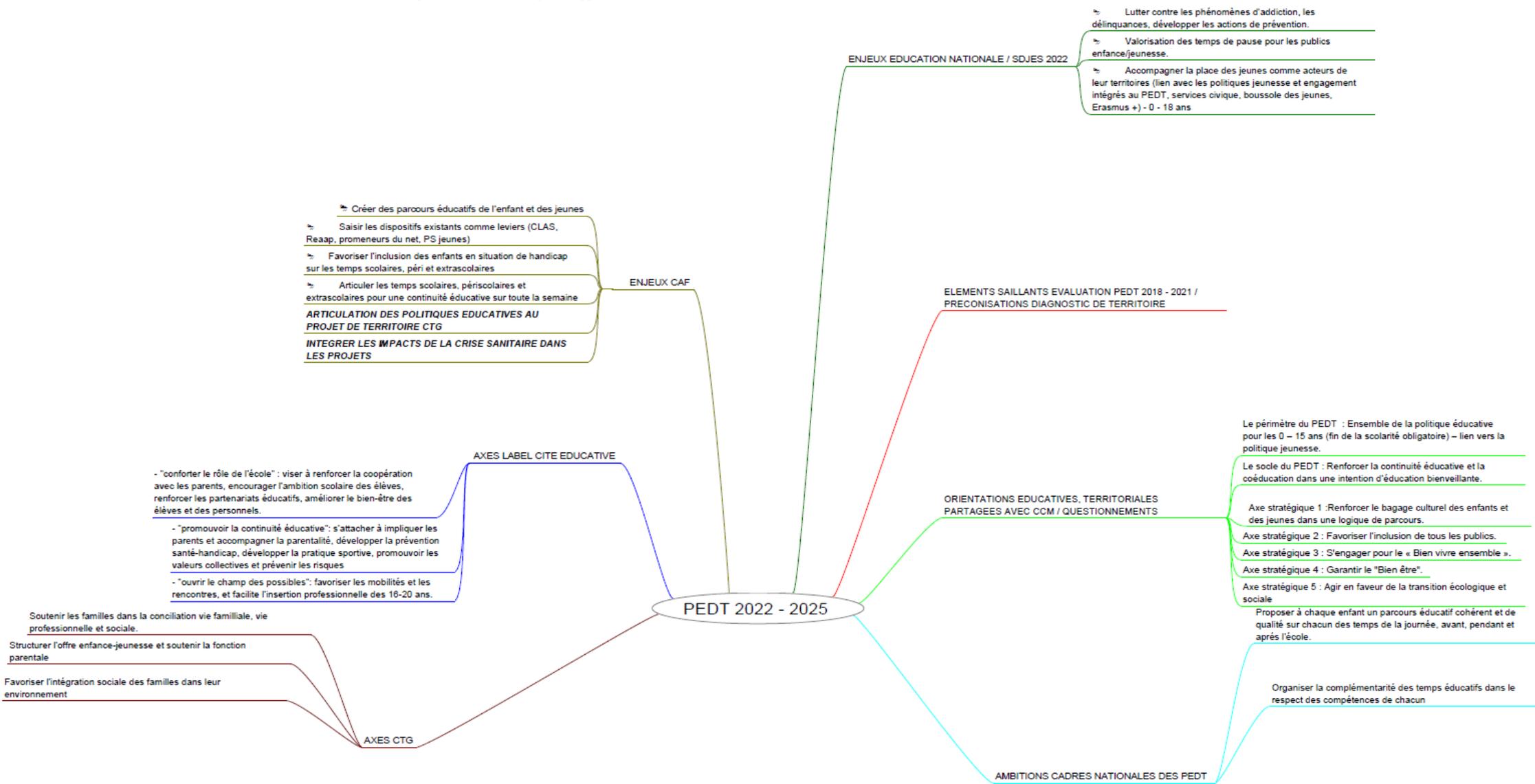


Tableau de synthèse du projet 2022 - 2025

AXES STRATEGIQUES	OBJECTIFS GENERAUX	ACTIONS - PROJETS A RENFORCER ET PREMIERES PERSPECTIVES D’ACTIONS POUR 2022 - 2025
<p>AXE 1 : Renforcer le bagage culturel des enfants et des jeunes dans une logique de parcours.</p>	<p>Renforcer le bagage culturel des publics à travers la complémentarité des offres et des parcours dans une logique territorialisée et par le biais d’orientations communes ciblées.</p> <p>Construire des parcours diversifiés et variés pour tous les publics de 0 à 15 ans en s’appuyant sur l’ensemble des acteurs éducatifs (en favorisant l’implication des parents).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de fresques individuelles ou collectives - Développement de partenariat entre le conservatoire et les crèches - Intervention lectures pavillon blanc dans les crèches - Intervention association lire et faire lire au sein des écoles, alae, alsh, collèges et crèches - Dispositif « DANSE A L’ECOLE » - Dispositif à Horaires Aménagées musique - Résidence d’artiste au sein des crèches - Rencontre d’auteurs jeunesse au sein des écoles, alae, alsh, collèges et crèches - Partenariat avec différents artistes (musiques, peintures) et animation d’ateliers en lien au sein des écoles, alae, alsh, collèges et crèches - Ateliers cinéma séances adaptées aux enfants et jeunes - Rencontres et journées thématiques inter culturelles au sein des écoles, alae, alsh, collèges et crèches - Atelier interculturels : musiques, lectures, contes, culinaires... avec implication des parents - Expositions et vernissages pour valorisation des projets au sein des écoles, alae, alsh, collèges et crèches - Mise en place de semaines des langues étrangères, de journées des langues - Participation de tous les publics au Salon de la BD - Proposition d’ateliers de visite de musées - Projets autour des cultures urbaines et du graff au sein des écoles, alae, alsh, collèges et crèches. - Installations d’œuvres d’art dans différents lieux de la Ville - Mise en place, par l’Ecole du Goût municipale, d’ateliers pour la découverte des aliments, des goûts, de la diversité culinaire, de l’équilibre alimentaire, de la saisonnalité, de la critique gastronomique - Des projets en lien avec l’actualité : jeux olympiques, festival de Cannes... - Action UNICEF : semaine des droits de l’enfant, Uniday....



		<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de potagers au sein des écoles, alae, alsh, collèges et crèches - Organisation de séjours (label colonies apprenantes) de vacances pour les 6 – 15 ans - Organisation de mini séjours accessoires pour les 3 – 15 ans... - Partenariat et projets communs avec le secours populaire - Actions autour de la laïcité - Mise en place d'un PEAC sur toutes les écoles - Parcours découverte divers et ciblés
<p>AXE 2 : Favoriser l'inclusion de tous les publics.</p>	<p>Garantir l'inclusion de tous les publics dans le collectif en respectant l'individualité de chacun (espaces dédiés, activation des dispositifs existants).</p> <p>Développer les moyens de tous les acteurs afin de favoriser l'inclusion et le suivi des enfants (futurs citoyens, formation, continuité, réseau...)</p>	<p>Inclusion des publics à besoins spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CTG : consolidation des 2 fiches-actions concernant les enfants à besoins spécifiques : accompagnement enfants/parents et mise en place d'une plateforme handicap pour mieux orienter les familles et soutenir les professionnels - Système de fiches navettes pour le suivi et l'accompagnement des Publics à Besoins Spécifiques facilitant les transitions entre les différentes structures alae, écoles, alsh... - Charte petite enfance éducation nationale « Passerelle » pour l'entrée en maternelle - Echanges de pratiques, adaptation pédagogiques, formation des professionnels autour de l'inclusion et du handicap (avec le SIAM et organisme spécialisés) - Mise en place de Protocole Alimentaire Individualisé, de Plan d'Accompagnement Personnalisé, de Projet Personnalisé de Scolarisation au sein des écoles, alae, alsh, collèges et crèches - Présence des alae au sein des Equipes éducatives - Mise en place d'un créneau accueil handicap au sein du Lieu d'Accueil Enfants Parents - Mise en place d'espace écoute parents au sein des Maisons Citoyennes - Projets partagés à renforcer en lien avec le CMP - Recrutement spécifique et renforcé d'AVL par la municipalité en lien avec l'éducation national et les AESH - Mise en place de partenariat entre les IME et les Ecoles - Accueil d'un plateau SESSAD autour de l'autisme au sein d'une école élémentaire - Formation à la posture d'éducateur bienveillant <p>Inclusion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Non sectorisation des crèches (mixités sur tout le territoire)

		<ul style="list-style-type: none"> - Tarification très accessible et adaptée aux situations socioéconomiques pour l'ensemble des structures d'accueil - Mise en place d'un projet de Médiations par les pairs - Implantation forte du PRE sur le territoire - Mise en place du CLAS au sein des Maisons Citoyennes - Implantation de l'UPE2A - Projets partenariaux avec le Club de prévention - Mise en place d'Ateliers relais - Crèche AVIP
<p>AXE 3 : S'engager pour le « Bien vivre ensemble ».</p>	<p>Accompagner à la citoyenneté. « De la formation citoyenne à l'engagement citoyen »</p> <p>Favoriser la construction personnelle et l'épanouissement individuel pour aller vers la construction collective et le bien-être avec autrui. « Etre bien avec soi pour être bien avec les autres ».</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de parcours découverte autour de la citoyenneté au sein des écoles et alae - Mise en place avec la médiathèque Pavillon blanc, d'un Parcours du CLAS « Vivre ensemble », de concours d'éloquence avec les collèges, du PEAC intégrant les dimensions de citoyenneté et de laïcité et mise à disposition de fonds documentaire complets autour de la citoyenneté - Au sein des écoles, alae, alsh : mise en place de fêtes de fin d'année participatives, de projets de médiation par les pairs, de conseils d'enfants, d'initiation à la philosophie - Spectacles et programmation culturelle - Au sein des Maisons citoyennes : des projets intergénérationnels, des jardins partagés, des actions de sensibilisation à la culture, des projets d'entraide, des ateliers bien-être, d'ateliers philo, d'un dispositif sociolinguistique, de lieux d'écoute - Au niveau du CLAS : mise en place de travaux autour de la laïcité, projets web radio avec des débats sur des thèmes précis pour les pré-ados, système de tutorat entre les enfants - Proposition des ETAPS (alae, alsh): parcours sportifs ciblés pour les enfants en difficulté motrice ou de comportement pour accepter les règles, et comprendre la notion bien vivre ensemble - Dans le cadre du label « Terre de jeux » : projet de rencontre sportive intergénérationnel classe de 3^{ème} du d'un lycée professionnel avec des enfants des écoles - Au sein des écoles : mise en place des journées des cultures, de projets autour de l'apprentissage à la tolérance et à l'intégration des différences, mise en place d'ateliers autour de la sophrologie en maternelle, valorisation de l'implication des délégués de classe, formation des éco-citoyens, mise en place du projet « le message clair », développement d'ateliers philo - Projets autour de la mixité garçons-filles : projet « dessine ta cour », réflexion sur les espaces non genrés, projet égali-crèches, projet autour du livre jeunesse en lien avec l'égalité des sexes

		<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place du projet canal'art entre les écoles, le club de prévention, les alae, les maisons citoyennes autour de la médiation et la prévention des usages des écrans via l'expression théâtrale - Au sein des collèges : La journée de la laïcité pour les élèves de 3^{ème} - Projets ciblant les collégiens autour de la citoyenneté, actions de prévention du harcèlement, des addictions, du temps d'écran, déploiement du parcours laïc et citoyens, proposition de clubs philo - Les actions de CMJ (accompagnement aux projets, apprentissage de la participation, éducation à la citoyenneté) autour de la démocratie - Au sein des crèches : ateliers autour de l'éducation positive, de l'éducation au langage, action de parentèle - Intervention de l'association Lire et faire lire au sein des écoles, alae, alsh, collèges et crèches - Tutorat de collégiens par des lycéens - Création d'une Université populaire sur le territoire
<p>AXE 4 : Garantir le « Bien-être »</p>	<p>Permettre la mise en place d'un cadre bienveillant favorisant la notion de plaisir et garantissant les santés physiques, morale et affective de chaque enfant.</p> <p>Etre à l'écoute du rythme, des besoins et des choix des publics.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Actions et projets du service activités physiques et sportives - Actions de l'espace nautique jean Vauchère autour de l'école de l'eau et du savoir nager - Parcours découverte et ciblés autour de la pratique sportive - Projets et actions de l'école du goût autour du « bien manger » en lien avec le « bien bouger » - Déploiement des labels « Terre de jeux » et Génération 2024 - Aménagements des espaces et des temps au sein des écoles, alae, alsh dans une logique de transitions fluides et souples adaptées aux publics. – respect des rythmes et possibilités de temps de repos ou d'activité libre - Journées sportives - Projets transversaux avec le CLSPD autour de la prévention des risques : addiction, conduites... - Conférences et sensibilisation autour du climat scolaire sain et du harcèlement scolaire - Formation à la posture d'éducateur bienveillant

<p>AXE 5 : Agir en faveur de la transition écologique</p>	<p>Penser les espaces comme des lieux d'expérimentation à l'écocitoyenneté.</p> <p>Sensibiliser et éduquer en pensant les projets, les actions de façon durable, concrète et participative.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de potagers collectifs, de plantations, d'activités pédagogiques en lien avec la serre au sein des écoles, alae, alsh et crèches - Mise en place de projets participatifs à éco-visées autour de la récupération et réutilisation des objets - Projets hors les murs et utilisation de l'espace public pour déploiement de projets éco-citoyen - Organisation de récoltes et d'ateliers de cuisine de saison avec les fruits et légumes du potager du Cabirol - partage et échange avec les familles qui repartent avec des produits du potager - Visite des serres et des jardins rigolo (plantes atypiques, fonctions gustatives, olfactives...) - Ateliers de récup dans les maisons citoyennes - Réflexion autour de la Végétalisation des espaces éducatifs et de loisirs - Projets autour du tri des déchets - Création et implantant de jardinières avec les publics au sein des écoles, alae, alsh et crèches - Création d'hôtels à insectes - Obtention du Label éco école (objectifs commun MC, Ecole, ALAE) sur certains sites. Partenariat avec Terra cycle - Organisation de « Défilés recyclage » - Valorisation des gestes éco-citoyens du quotidien - Projets autour d'une alimentation vertueuse et locavore (école du goût, cuisine centrale municipale). Organisation de pesées des aliments pour gestion équilibrée - Mise en place d'actions « Aller à l'école en vélo, en trottinette » - Mise en place de « parcours découverte » autour du développement durable - Projets autour de la réduction des déchets et autour de « moins de plastiques ». Projet « Zéro déchet » - Création d'une brigade déchets - Mise en place de récupérateurs d'eau - Organisation de Journées santé et écologie - Nettoyer les berges de la Garonne - Semaine du développement durable (tester, expérimenter) > pas que de l'info mais des acteurs sur les stands
--	---	---

Synthèse du rapport d'évaluation de la mise en œuvre du PEDT 2018-2022

La Ville de Colomiers a choisi d'inscrire sa politique éducative dans le cadre d'un PEDT (Projet Educatif de Territoire) pour la période 2018-2020. La Ville a choisi de solliciter un regard extérieur pour évaluer son PEDT, en complément de l'évaluation réalisée en interne. Cette mission a été confiée au cabinet Education & Territoires qui a réalisé une enquête entre l'automne 2021 et février 2022.

METHODOLOGIE

L'enquête d'évaluation a été conduite en trois phases :

1. Une phase de consultation de **documents** transmis par les services municipaux, en particulier une série de **questionnaires** visant le PEDT destinés aux :
 - Enfants,
 - Enseignants et responsables des structures d'accueil,
 - Agents de la Ville.
2. Une phase **d'entretiens** avec les responsables des services municipaux et ceux de l'Education Nationale de la circonscription de Colomiers. Cette première partie de l'enquête a permis de finaliser un **référentiel d'évaluation** structuré autour de **questions évaluatives** ;
3. Une phase **d'enquête de terrain** (du 25 au 28 janvier 2022) au cours de laquelle l'évaluateur a pu visiter les écoles et ALAE Alain Savary élémentaire et George Sand maternelle, le collège Voltaire et son CLAC, l'ALSH du Cabirol. Durant ce temps, il a pu également animer **trois focus groupes** avec des **responsables et animateurs de centres de loisirs**, des **parents d'élèves** et des **représentants d'associations partenaires** de la Ville.

Par ailleurs, un **questionnaire** a été diffusé en ligne aux parents d'enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de la Ville. Ce questionnaire a recueilli 460 réponses exploitables. Un autre questionnaire a été diffusé à l'ensemble des associations contribuant aux actions du PEDT.

BILAN D'ENSEMBLE DES ACTIONS REALISEES ET EFFICACITE DU PEDT

La plupart des actions prévues par le PEDT ont été réalisées en dépit des circonstances défavorables au cours des années 2020 et 2021. Il existe parfois un écart entre le projet initial et la réalité de sa mise en œuvre, soit sur le plan quantitatif (par le nombre d'enfants touchés ou la durée de l'action qui ont été inférieures à celles prévues) soit sur le plan qualitatif (les activités proposées ne répondent pas pleinement aux objectifs éducatifs fixés au départ). Cependant, **le bilan des actions réalisées, compte tenu des circonstances, apparaît largement positif.**

La Ville fait face à ses obligations de façon pleinement satisfaisante en s'adaptant aux évolutions démographiques mais également en travaillant la qualité de l'offre éducative pendant le temps



scolaire par l'inclusion, le développement de l'éducation physique et sportive, la culture, la citoyenneté et le développement durable.

ACTIVITES CULTURELLES ET SPORTIVES SUR LE TEMPS SCOLAIRE

La Ville propose aux équipes éducatives (directeurs, directrices et enseignant·e·s) des écoles maternelles et élémentaires des activités éducatives pendant le temps scolaire, essentiellement dans le **domaine culturel et sportif**. Ces activités sont portées par des éducateurs et animateurs compétents et bien encadrés. Elles impliquent la participation des enseignants et semblent bien adaptées en volume et en nature aux besoins et aux attentes des équipes pédagogiques. Les organisateurs veillent particulièrement à ce que les écoles soient toutes impliquées de façon régulière dans ces activités.

LES ACTIONS DU BLOC PERISCOLAIRE ET JEUNESSE

Les accueils périscolaires en ALAE sont accessibles à toutes les familles (tarification sociale). Le niveau de fréquentation est élevé, les équipes de direction sont stables et compétentes mais elles risquent d'être fragilisées par des difficultés de recrutement d'animateurs dû principalement à la faible attractivité du métier (situation équivalente au niveau national).

Deux dispositifs éducatifs sont intégrés à la politique jeunesse : le Programme de Réussite Educative (PRE) et le Centre de Loisirs Associés au Collège (CLAC). Ces derniers peinent à trouver leur place dans ces établissements.

LES ACTIONS DU BLOC EXTRASCOLAIRE

Le champ extrascolaire regroupe les activités éducatives conduites hors du temps scolaire. Dans ce champ, le PEDT mentionne explicitement l'action des centres de loisirs (ALSH) et les activités sportives, notamment autour du « savoir nager » et de l'Ecole Municipale d'Initiations Sportives et Artistiques (EMISA). La Ville dispose d'équipements (deux centres de loisirs, stades, gymnases et un centre nautique) capables de répondre aux besoins des familles et des enfants. Ces équipements sont accessibles pendant la totalité des temps extrascolaires : mercredi après-midi et vacances.

BILAN DES ACTIONS FLECHEES PEDT

Le PEDT finance chaque année depuis 2018 une quarantaine d'actions « fléchées PEDT » (les parcours découvertes) dans les écoles mais surtout dans les ALAE. Il s'agit d'actions innovantes portées par des acteurs associatifs ou indépendants, dans des domaines peu couverts par les structures existantes (les sciences, des sports peu pratiqués). Ces initiatives donnent de la visibilité au PEDT et sont pilotées de façon partenariale.

GOUVERNANCE DU PEDT

La gouvernance initiale a été révisée en 2020. Le PEDT est piloté par quatre instances qui assurent le suivi des actions et la coordination des acteurs. Deux de ces instances sont originales : le comité d'engagement des projets lié aux parcours découvertes, caractéristique intéressante du PEDT et les

conseils techniques de secteur qui semblent avoir trouvé leur pertinence après une période d'hésitation.

REPONSES AUX QUESTIONS EVALUATIVES

Les actions prévues par le PEDT ont-elles été réalisées comme elles étaient prévues ?

Le PEDT s'est inscrit dans la continuité de la politique éducative municipale conduite depuis plusieurs années : maintien des rythmes scolaires, rénovation du patrimoine bâti et construction d'une nouvelle école (Simone Veil), maintien d'un réseau de structures d'accueil périscolaires et extrascolaires rattachées aux écoles, aux collèges, aux maisons citoyennes, profitant principalement aux enfants de 3 à 11 ans et dans une moindre mesure aux jeunes (12-18 ans).

La plupart des actions spécifiquement rattachées au PEDT (parcours découvertes) ont, elles aussi, été réalisées dans les termes prévus par le PEDT, sous forme d'appels à projets annuels auxquels ont répondu des associations et des acteurs indépendants ainsi que les animateurs sportifs municipaux (ETAPS), ces derniers sans élarger au budget réservé à ces actions. Les moyens ainsi dégagés ont été consommés et, pour autant que l'on puisse en juger au vu des bilans et du suivi réalisé par les services municipaux mais aussi des appréciations portées par les responsables des structures en ayant bénéficié, les actions ont été réalisées comme elles avaient été prévues par le PEDT et ont globalement donné satisfaction à leurs bénéficiaires, mais également aux acteurs qui les ont portées.

Rappelons que le PEDT a connu, du fait de la crise sanitaire, des conditions de mise en œuvre particulièrement difficiles. Le maintien de la plupart des actions prévues mérite donc d'être souligné et doit être porté au crédit des services municipaux qui ont accompagné la mise en œuvre du PEDT.

Dans quelle mesure les actions réalisées ont-elles répondu aux besoins des enfants, des jeunes et des acteurs éducatifs ?

- **Le point de vue des enfants** est important, il est même essentiel. L'enquête organisée par la Ville avec le soutien des enseignants des écoles montre des niveaux de satisfaction élevés de la part des enfants sur l'ensemble des activités à propos desquels ils ont été interrogés dans les ALAE et les centres de loisirs.
- **Les familles** portent un jugement positif sur les conditions d'accueil de leurs enfants. Les parents connaissent mal les activités de leurs enfants en ALAE ou en centre de loisirs. Beaucoup souhaitent une meilleure communication en leur direction de la part des structures, plus régulière et anticipatrice. Certains parents souhaitent une plus grande complémentarité entre ALAE et Maisons Citoyennes.
- **Les enseignants** n'ont qu'une connaissance partielle du PEDT. Ils le connaissent surtout à travers les interventions proposées par la Ville sur le temps scolaire (culture et sport) et les ALAE dont ils sont physiquement proches. Le niveau élevé de coopération entre les acteurs du champ scolaire et du champ périscolaire apparaît ici comme l'un des points forts du PEDT.
- **Les personnels impliqués dans le fonctionnement des ALAE, des centres de loisirs et des maisons citoyennes** ainsi que les animateurs sportifs (ETAPS) jugent de façon positive les conditions de

travail et les moyens mobilisés mais certains aspects réglementaires et le statut de certains personnels, les animateurs notamment, font l'objet de questions en lien avec des revendications nationales. Le PEDT est très familier pour tous ces agents. Ils apprécient particulièrement le cadre favorable que celui-ci a offert pour la coopération entre les agents et les structures.

- **Les associations et prestataires individuels** sont pleinement conscients de leur rôle dans le PEDT et notamment de la diversité des approches éducatives dont ils sont porteurs. Certains disposent d'une expérience très longue de coopération mais, chaque année, de nouveaux venus, souvent des intervenants individuels opérant sur des domaines nouveaux (sophrologie, théâtre, langue des signes...), contribuent à diversifier encore davantage l'offre éducative culturelle. Le dispositif des parcours découverte est bien adapté mais certaines critiques concernant l'organisation du forum de septembre mériteront d'être prises en compte.

La mise en œuvre du PEDT s'appuie-t-elle sur des collaborations efficaces, innovantes et cohérentes avec les partenaires internes (services et élus) et externes ?

La gouvernance du PEDT donne satisfaction aux partenaires de la Ville, en particulier aux représentants de l'Éducation Nationale qui apprécient l'engagement de la Ville dans le champ de l'éducation. Les **conseils techniques de secteurs** permettent aux acteurs internes et externes de se concerter à une échelle limitée qui permet de traiter de manière efficace certaines questions pratiques.

Le forum mettant en relation des acteurs associatifs externes avec les structures péri et extrascolaires a permis de réaliser de nombreux **projets innovants** (une quarantaine chaque année) qui sont en quelque sorte la **vitrine** et **l'image de marque** du PEDT.

RECOMMANDATIONS

L'analyse évaluative conduit à suggérer des pistes d'évolution pour le futur PEDT. Certaines concernent les **orientations stratégiques** du projet, d'autres des **aménagement techniques**.

RECOMMANDATIONS STRATEGIQUES

1. S'assurer que chaque enfant bénéficie d'un nombre minimal d'activités éducatives culturelles et sportives sur le temps scolaire, péri et extrascolaire.
2. Etablir des règles communes à tous les acteurs de l'éducation pour l'information des parents.
3. Affirmer plus clairement la place du sport dans le PEDT et sa contribution aux objectifs de l'éducation.
4. Renforcer la place de petite enfance dans le futur PEDT.
5. Renforcer les actions en direction de la jeunesse en temps scolaire et hors temps scolaire.
6. Renforcer les relations du PEDT avec le volet éducatif du contrat de Ville.
7. Distinguer plus clairement les orientations stratégiques et les actions opérationnelles.

RECOMMANDATIONS OPERATIONNELLES

1. Envisager la révision du fonctionnement des CLAC (centres de loisirs au collège).
2. Aménager l'organisation du forum du PEDT.
3. Veiller à la continuité et surtout à l'opérationnalité des comités PEDT ; compléter leur mode de fonctionnement, en assurant un suivi ; envisager une participation des parents.
4. Veiller à la complémentarité de l'offre entre les ALAE et les Maisons Citoyennes.



Projet EDucatif Territorial



Mairie de Colomiers

1 place Alex-Raymond

www.ville-colomiers.fr

Projet Educatif Territorial

06 07 13 50 30

www.ville-colomiers.fr

COLOMIERS

